VAUCLUSE

Les voitures emblématiques sont attendues samedi 29 janvier en Drôme et en Ardèche. Archives photo Le DL/St.M.

Le Rallye Monte-Carlo historique est de retour

■ **Drôme et Ardèche.** Le Rallye Monte-Carlo historique est de retour sur les routes drômardéchoises, dès ce samedi 29 janvier, à l'occasion de sa 24e édition. 256 équipages se sont élancés le jeudi précédent de Bad Homburg (Allemagne), Milan (Italie) et Reims, dans la Marne, pour ce rallye de régularité qui fait la part belle aux véhicules de collection.

Des voitures qui ont un point commun : avoir participé aux éditions du Rallye Monte-Carlo entre 1955 et 1980. Les amateurs pourront notamment découvrir cinq Lancia Stratos, mais aussi des Alpine, Austin Mini Cooper, Opel Kadett et autres Dyna Panhard. Quelques personnalités se glisseront parmi les équipages, dont les anciens pilotes Alain Serpaggi (n° 7), Roland Kussmaul (n° 10) et l'Isérois Bruno Saby (n° 38).

Arrivée des voitures samedi

Les équipages sont attendus dans la Drôme ce samedi 29 janvier : partis de Monaco, ils traverseront Buis-les-Baronnies (12 h 10), Sainte-Jalle puis Rémuzat (14 h 10), Crest (16 heures) avant d'arriver à Valence vers 16 h 50, place du Champ-de-Mars. Le lendemain, le dimanche 30 janvier, les voitures quitteront le Champ-de-Mars à 7 heures en direction de la montagne ardéchoise : Saint-Andéol-de-Vals (8 heures), Burzet (10 h 10), Saint-Agrève (11 h 50), puis Lalouvesc (13 h 15). Avant de rentrer à Valence (15 h 40), ils effectueront un traditionnel stop sur les quais de Tournon-sur-Rhône (14 h 50).

Lundi 31 janvier, les voitures s'élanceront dès 7 heures en direction des Hautes-Alpes. Retour à Valence vers 16 heures avec un passage à Saint-Jean-en-Royans à 14 h 50. Elles quitteront Valence le mardi 1er février à 6 heures pour rejoindre Monaco, ville d'arrivée.

Cette année encore, Valence sera "ville de regroupement". Les véhicules seront stationnés sur la place du Champ-de-Mars à l'arrivée des épreuves de samedi, dimanche et lundi, et avant les départs de dimanche, lundi et mardi. Un village du rallye, avec des exposants de l'univers de l'auto et de la moto, sera à découvrir, samedi et dimanche, de 10 à 20 heures, ainsi que lundi, de 14 à 20 heures.

A.B.

SERRE-PONÇON (HAUTES-ALPES)

Si le barrage cède, 235 000 Vauclusiens impactés

Le préfet de Vaucluse a souhaité consulter la population pour compléter le plan particulier d'intervention (PPI) en cas de rupture du barrage de Serre-Ponçon (Hautes-Alpes). Apparemment sans grand succès.

Le barrage de Serre-Ponçon participe à la régulation des crues de la Durance, d'apparence paisible, et à l'irrigation de la Provence. Photo Le DL/Christophe AGOSTINIS

Et si un jour le barrage de Serre-Ponçon cédait ? Situé dans les Hautes-Alpes, cet ouvrage construit en 1959 retient un lac artificiel de 2 800 hectares dont la mise en eau s'est faite au prix du déplacement d'un millier de riverains et de l'engloutissement de deux villages. L'aménagement hydraulique de cette réalisation produit de l'électricité, participe à la régulation des crues de la Durance et à l'irrigation de la Provence. Jusqu'à Avignon. Voilà le contexte.

Il se trouve qu'en mars 2019, un plan particulier d'intervention (PPI) relatif à la rupture potentielle du barrage de Serre-Ponçon a été élaboré. « Même si cet événement semble peu probable », rassure le préfet de Vaucluse. Il n'en demeure pas moins qu'il a souhaité compléter ce plan par un document précisant les modalités d'évacuation de l'ensemble de la population établi dans le périmètre de la Durance. Dans le Vaucluse, 31 communes et 235 000 habitants seraient impactés par ce risque et par « l'onde de submersion » qui en découlerait (voir ci-dessous). On pourrait alors raisonnablement parler d'une catastrophe, qui nécessiterait la mise en œuvre concertée d'une évacuation rapide des populations.

Le barrage de Serre-Ponçon, c'est 600 000 piscines olympiques

C'est ainsi que du 27 décembre 2021 au 26 janvier dernier, des registres ont été ouverts dans les communes concernées afin de recueillir l'avis des Vauclusiens sur ce PPI renforcé. Sur les mesures qu'ils suggèrent. Or, force est d'admettre que cette affaire ne paraît pas avoir passionné les foules. C'est que même si, par exemple, un attentat ou un tremblement de terre est toujours possible, la rupture du barrage de Serre-Ponçon, personne n'y croit au point d'avoir la trouille et d'envisager le pire. C'est ainsi qu'à Cavaillon, sur 26 000 habitants, seuls six d'entre eux ont consigné leurs craintes ou leurs suggestions dans le registre mis à la disposition des administrés. Ils appellent surtout de leurs vœux des réunions publiques pour faire le point sur le risque et sur les évacuations, ou encore sur le temps dont disposeraient les Vauclusiens pour prendre le large.

Christian Mounier, le maire de Cheval-Blanc, pense savoir qu'il faudrait « 8 heures » pour que le Vaucluse commence à être submergé par une vague consécutive à la rupture du barrage. « On aurait largement le temps de monter au sommet du petit Luberon », se rassure-t-il, d'un ton amusé. Il en faudrait aussi davantage pour inquiéter ces deux agriculteurs croisés en train de gratter la terre du côté de Lauris : « C'est pas demain que ça va arriver ! » Toujours dans le registre mis à la disposition du public à Cavaillon, un adhérent de l'Association des riverains et sinistrés du Calavon-Coulon est soucieux de l'impact d'une telle rupture sur la Coulon, du côté de Robion en particulier.

À Cheval-Blanc, près de 5 000 habitants, le registre ne compte qu'un seul signataire qui s'est mobilisé la veille de la clôture de cette consultation. Et il ne s'agit pas de n'importe qui mais d'un vrai militant de la cause. C'est Pierre Leclerc, qui a consigné ses idées et ses doutes en qualité de « coprésident de France-Inondations-Unalci » (Fédération nationale des associations d'inondés). Il n'a pas griffonné trois mots mais a déposé quatre pages dactylographiées, à Cheval-Blanc mais aussi à L'Isle-sur-la-Sorgue et à Châteauneuf-de-Gadagne. En conclusion, il indique que « le dossier PPI du barrage de Serre-Ponçon pour le Vaucluse est très gravement incomplet et n'a pas été suffisamment présenté au public ». Et poursuit : « Il mérite une nouvelle présentation, englobant les risques des barrages sur le Verdon et tous les cas de rupture, même ceux qui n'ont pas la douce amabilité de prévenir et de respecter les délais de rupture évalués par les techniciens. »

Pour information, le barrage de Serre-Ponçon, c'est 1,272 milliard de mètres cubes d'eau, soit l'équivalent de 600 000 piscines olympiques.

Patrice PALAU

L'INFO EN +

■ **Les communes à risque**
Voici les villes et villages qui seraient impactés par une rupture du barrage de Serre-Ponçon : Althen-des-Paluds, Avignon, Beaumont-de-Pertuis, Bédarrides, Cadenet, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Châteauneuf-du-Pape, Cheval-Blanc, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, L'Isle-sur-la-Sorgue, Lauris, Le Pontet, Le Thor, Mérindol, Mirabeau, Monteux, Morières-lès-Avignon, Pernes-les-Fontaines, Pertuis, Puget-sur-Durance, Puyvert, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sarrians, Sorgues, Les Taillades, Vedène, Velleron, Villelaure.

« Ces ouvrages sont extrêmement surveillés et suivis »

Bertrand Jacopin, directeur études et travaux au Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance, est un homme de l'art. Il explique qu'en France et dans le monde, « par le passé », il y a déjà eu des ruptures de barrages. « Quand ils sont neufs, ou plus rarement plus tard, quand ils sont mal surveillés ou mal exploités, ce qui n'est pas le cas en France », précise-t-il.

« Des incidents peu probables mais qui seraient très dommageables »

Bertrand Jacopin ajoute que concernant « les barrages en terre, comme celui de Serre-Ponçon, qui a aussi un certain nombre d'organes en béton, les principaux risques sont des défaillances à l'intérieur du cœur de l'ouvrage, avec des écoulements qui emporteraient les matériaux ». Avant de poursuivre : « C'est pour ça que ces ouvrages sont extrêmement surveillés et suivis, avec un cahier des charges drastique, pour s'assurer qu'ils fonctionnent bien à la fois quand le lac est plein et à la fois quand il y a des crues. Ce sont les missions d'EDF. »

« Mais», dit-il, «il faut envisager le jour où ça ne fonctionne pas et en mesurer les conséquences potentielles, et aussi savoir comment on s'organise. Et c'est pour ça que l'État met en place des plans de prévention et d'intervention, qui permettent de se prémunir de ce genre d'incidents extrêmement peu probables mais qui seraient très dommageables. »En cas de rupture du barrage, « toute la vallée, depuis Serre-Ponçon jusqu'au Rhône, et les quatre départements traversés », seraient, selon lui, concernés par l'onde de submersion « qui provoquerait des inondations importantes ». Il faudrait alors « se mettre en sûreté et évacuer, c'est la seule chose à réaliser dans ce cas ».

P.P.

En cas de rupture du barrage de Serre-Ponçon, toute la vallée, depuis Serre-Ponçon jusqu'au Rhône, serait impactée. Photo Le DL/Vincent OLLIVIER

NOUVEAU
OFFRE D'ABONNEMENT INTÉGRAL
Vaucluse matin le dauphiné
Journal papier + numérique 7j/7
39€99/mois
- Journal papier livré chez vous
- Accès au Dauphiné Libéré en illimité sur site internet et appli
- 4 connexions simultanées
- Accès à l'édition du soir dès 21h30
- Les éditions locales en numérique dès 5h

❑ Par prélèvement 39,99 € ❑ Au comptant 480 €

Vous pouvez nous contacter par mail : ldlsrc@ledauphine.com ou appeler le
0 800 88 70 01 Service & appel gratuits
ou retourner après avoir complété le bulletin ci-dessous à :
Le Dauphiné Libéré, service abonnements - 38913 Veurey Cedex
- Accompagné de votre chèque à l'ordre du Dauphiné Libéré pour un règlement au comptant
- Accompagné du mandat SEPA et de votre RIB pour un règlement par prélèvement

Indiquez vos coordonnées
Nom..... Prénom.....
Adresse.....
C.P..... Ville.....
Tél..... Mail.....
Adresse mail obligatoire pour l'accès numérique

Mandat de prélèvement SEPA
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **Le Dauphiné Libéré** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de le **Dauphiné Libéré.** Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Identifiant créancier SEPA : **FR98ZZZ393812** Créancier : **Le Dauphiné Libéré**
Adresse : **650, route de Valence** Code postal : **38913** Ville : **Veurey Cedex** Pays : **France**
Référence unique du mandat .....
Débiteur : Votre nom : .....
Votre Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....
IBAN : □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□
BIC : □□□□□□□□□□□ Paiement : ☒ Récurrent/Répétiti ☐ Ponctuel
A : ..... Le : □□ □□ □□□□
Signature :
Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Veuillez compléter tous les champs du mandat.
287594300

8/11 ans
Je me pose des questions
sur le patrimoine de ma région
48 pages
6,90 €*
LE PATRIMOINE NATUREL, HISTORIQUE, CULTUREL ET CULINAIRE RACONTÉ AUX ENFANTS DE FAÇON LUDIQUE
EN VENTE chez votre marchand de journaux ou boutique.ledauphine.com
le dauphiné
BON DE COMMANDE à retourner à : DAUPHINÉ LIBÉRÉ - Service VPC - 650 route de Valence - 38913 Veurey Cedex
❑ **Oui**, je souhaite recevoir : ..... exemplaire(s) de **Je me pose des questions sur le patrimoine de ma région** (novembre 2020) au prix de **6,90 € l'unité** + **2 €** de participation à l'envoi* = ... €
Ecrire en capitale, n'inscrire qu'une lettre par case. Laisser une case entre deux mots
M. Mme, Mlle, Nom et Prénom
Résidence / Escalier / Bâtiment
N° Rue / Avenue / Boulevard ou Lieu-dit
Code postal Commune
Téléphone @Email
Je joins mon règlement d'un montant de ..... € par :
❑ Chèque bancaire ou postal à l'ordre de : DAUPHINÉ LIBÉRÉ
❑ Carte bancaire : Date d'expiration :
Signature
Je peux aussi commander par téléphone (uniquement par CB) au 04 76 88 70 88.
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications aux données vous concernant.
le dauphiné des enfants
ES8402 - V0